

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du 16 DÉCEMBRE 2025
Articles L.2121-25 et R.2121-11 du CGCT

Le **Seize Décembre Deux Mille Vingt Cinq**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 Décembre 2025 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, M. Éric COUSIN - Adjoints

Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent LANCEREAU, M. Pascal DARDILLAC - Conseillers Municipaux délégués

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume ATEXIER, M. Aurélien TESTIER formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

Excusés avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Stéphanie VERRIER	Mme Fanny ABRIAT
Mme Michelle ECLERCY	M. Bernard MAUZÉ

Absente : Mme Virginie SILLARD

Le Compte rendu de la réunion du 12 Novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Madame Fanny ABRIAT est désignée Secrétaire de séance.

FINANCES

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR 2026

Monsieur le Maire propose d'examiner les tarifs des services publics pour l'année 2026. Une étude de ces propositions a été réalisée ce 8 décembre par le maire, les adjoints et conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal valide l'augmentation de l'ensemble des tarifs d'environ 2 % pour l'année 2026. Il s'agit des tarifs suivants :

- ✓ Restaurant Scolaire,
- ✓ Garderie périscolaire,
- ✓ Activités périscolaires (PEDT),
- ✓ Restauration scolaire au centre de loisirs de Givray,
- ✓ Accueil de loisirs du Domaine de Givray,
- ✓ Salles de Givray, Jean Monnet, Robert Marchetto et de la Rotonde,
- ✓ Matériels (tivolis, tables, chaises, barrières, mange-debout, carafes, verres),
- ✓ Location des lodges,
- ✓ Cimetière et columbarium,
- ✓ Bois de chauffage,
- ✓ Utilisation du domaine public à des fins commerciales,
- ✓ Grand jeu.

AUTORISATION AU MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2026
AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses jusqu'à l'adoption du budget primitif sont réglementés.

Pour **le fonctionnement** l'exécutif de la collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget primitif, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour **l'investissement**, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget qui devra intervenir avant le 30 avril 2026, l'ordonnateur peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2026 avant le budget dans le cadre de la continuité des services.

DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire propose quelques ajustements budgétaires pour la fin de l'exercice comptable 2025.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'ajustement budgétaire proposée.

PERSONNEL COMMUNAL

VALIDATION DE LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation pour la commune de mettre en place le nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2026. Il s'agit du RIFSEEP : le **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, de l'Engagement Professionnel**.

L'objectif : Le RIFSEEP a pour objectif de supprimer toutes les primes et de créer « une prime unique » à terme s'appliquant à tous les fonctionnaires en fonction des critères définis par l'assemblée délibérante. Le RIFSEEP simplifie le paysage indemnitaire, et garantit l'équité entre les trois fonctions publiques.

La composition : Le RIFSEEP compte deux volets :

- ✓ Une partie fixe, qui est l'**Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**
- ✓ Une partie variable qui est le **Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**

Ce protocole a fait l'objet d'une étude d'adaptation au contexte local. Il a été présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de La Vienne qui a émis un avis favorable avec 11 voix pour et 2 contre.

Le Conseil Municipal valide la mise en place du RIFSEEP pour le personnel communal pour une mise en place au 1^{er} Janvier 2026.

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION PRÉVOYANCE DU CENTRE DE GESTION ET PARTICIPATION MENSUELLE DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire rappelle les obligations de l'employeur public territorial en matière de la protection sociale complémentaire des agents. À ce titre la loi du 6 Août 2019 dite de « Transformation de la fonction publique » et notamment son ordonnance d'application du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, oblige les employeurs publics à participer financièrement à cette protection.

Cette Protection Sociale Complémentaire (PSC) permet aux agents de se couvrir en cas de maladie ou d'accident. La perte de revenu induite par un arrêt de travail est compensée en partie par la complémentaire prévoyance. Le montant de référence du risque de prévoyance étant de 35 €, la participation de la collectivité ne pourra pas être inférieure à 20% de ce montant, soit 7 € par mois et par agent. Il est proposé une participation à hauteur de 7 € pour la Commune de LIGUGÉ. À noter que la collectivité finançait déjà ce risque avec 3€ en 2023, 5€ en 2024, et 7€ en 2025.

D'autre part, le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vienne a lancé une consultation afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la prévoyance. C'est la TERRITORIA MUTUELLE qui a été retenue pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

Comme le protocole du RIFSEEP, ce projet de participation et d'adhésion à la Mutuelle a été présenté au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial de la Vienne qui a émis un avis favorable avec 13 voix pour.

Le Conseil Municipal valide cette adhésion à la convention de participation prévoyance du Centre de Gestion pour le personnel communal à partir du 1^{er} Janvier 2026 avec une participation mensuelle de la Commune de 7 Euros par agent.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GAZ POUR LE LOGEMENT DU GARDIEN DU DOMAINE DE GIVRAY

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux qu'il est nécessaire de renouveler le contrat d'énergie gaz qui alimente le logement du gardien du Domaine de Givray. Ce contrat aura une durée de 48 mois (du 01/01/2026 au 31/12/2029).

Le Conseil Municipal accepte de renouveler le contrat gaz pour le logement du gardien du Domaine de Givray à compter du 1^{er} Janvier 2026.

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les travaux des différentes commissions communales.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des différents dossiers présentés lors de la dernière conférence des Maires de Grand Poitiers.

CALENDRIER DES DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

17 Décembre 2025 à 17 h 00	Assemblée générale du Club Informatique
19 Décembre 2025 à 10 h 00	Spectacle de Noël du RPE Les Lucioles à SAINT-BENOIT
19 Décembre 2025 à 19 h 00	Arbre de Noël du personnel communal
9 Janvier 2026 à 19 h 00	Cérémonie des vœux du Maire au Gymnase JP Gomez
11 Janvier 2026	Loto de la Ligugéenne Football
18 Janvier 2026	Trail de l'insolite
23 Janvier 2026 à 9 h 30	Éveil musical à la Médiathèque
16 Février 2026 à 19 h 00	Conseil Municipal

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

REMERCIEMENTS



Ligugé le 17 Décembre 2025

Le Maire

Bernard MAUZÉ